

qu'au versement, la jouissance de la moitié de sa part de la dîme de Wallendorf. ***) 43)

Charles de Stein, co-seigneur à Larochette et à Moestroff, possédait avec sa sœur (l'épouse de Jean-Evrard de Stein, seigneur de Bettendorf) des biens et revenus à Weiswampach et à Meidingen. En 1707 ceux-ci sont cédés à J.H. Baringh, receveur et voué de St-Vith.

Le 12-11-1709 Charles de Stein engage la dîme de Diekirch (provenant de son épouse Eve-Marguerite de Metzenhausen) au baron Ch.J.H. de Metternich contre la somme de 10.374 fl. 45)

Dans un acte daté du 29-10-1712, Charles de Stein de Heffingen, co-seigneur à « Veltz », intervient avec le comte de Bryas et P.E. Schram, bailli et seigneur en partie de Larochette, comme « representierende undt rechtshabende des Pallantischen halben theils in der herrschafft Moerstorff ».

Le 15-8-1716 *) le feu détruisit tout le village de Heffingen ainsi qu'une grande partie du vieux château. Les archives de la maison de Heffingen et les registres paroissiaux devinrent également une proie des flammes, ainsi qu'il résulte d'une déclaration du curé Molitor faite en 1723 par devant le notaire Pierret. 46)

En 1716 Charles de Stein s'arrangea avec le baron Ch.Max. de Martial, seigneur de Moestroff et Larochette, en lui cédant ses rentes et revenus provenant de sa part de Moestroff, pour 1.000 écus à 8 escalins. L'accord ne touchait pas « les droits de la haulte, moyenne et basse justice, rentes et revenus qui compétent au Sr de Stein en la terre et seigneurie de la Rochette, non plus qu'à Schrontweiler, Glabach, Meysembourg et Erntzen et autres lieux dépendants de la seigneurie de la Rochette, dont le Sr de Stein demeurera en son entier et possession ».

Un procès qui fut porté en 1716 devant le Grand Conseil de Malines et qui concernait un partage de bois ne trouva son arrangement entre le baron de Martial d'une part et de Stein, de Brias et Schram d'autre part qu'en 1727. 48)

Sur un cachet de Charles de Stein apposé sur un acte du notaire Ordt du 10-11-1718, les armes ont été relevées comme suit : A sept losanges, posés 4 et 3, sous un chef. 49)

Une visitation de 1729 nous apprend que le baron de Stein touchait un tiers des dîmes de Nommern. 50)

Trois ans plus tard, Charles de Stein, seigneur « zur Veltz » résidant à Heffingen, fonde en l'église de cette localité deux messes hebdomadaires. 51)

***) Relevons, p.m., qu'au même XVII^{me} siècle, une ANNE de Stein de Heffingen épousa Hildebrand baron de Bolland, fils du bourgmestre de Cologne (mort en 1645) et ancêtre du seigneur de Mont-St-Jean ou Dudenlange. 44)

*) Déjà en 1616 un incendie avait détruit e.a. le presbytère et les registres paroissiaux. 47)